

2023 - 001

Département du Doubs
Canton de Besançon 2
Commune de
SERRE LES SAPINS
25770

Tel : 03 81 59 06 11
Fax : 03 81 59 91 41
e.mail : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Serre les Sapins, Jeudi 12 Janvier 2023



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Sur convocation du 5 JANVIER 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 10 JANVIER 2023 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents :

Mesdames: V.BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH - V.GENTILE
Messieurs : K.ALAVOINE – G.BAULIEU — PE.BILLOT – S.FHIMA - P.LECLERC
– JF.MONET – E.SALVADO

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame E.GUILBAUD ayant donné pouvoir à Monsieur P.LECLERC
Madame L.POUPEE ayant donné pouvoir à Madame V.BRIOT
Madame V.MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame F.FARUCH
Madame C.HUART ayant donné pouvoir à Monsieur K.ALAVOINE
Monsieur F.BADOZ ayant donné pouvoir à Monsieur PE.BILLOT
Monsieur J.CUENOT ayant donné pouvoir à Madame V.GENTILE

Excusée :

Madame Damiana SIRON

Absent:

Monsieur P.FABRE

Secrétaire de séance :

Monsieur E.SALVADO

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/01/2023 à 19h30

- 1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal**
- 2. Choix de l'attributaire pour les études de sol de la zone UE (Combe à la Vaux)**
- 3. Autorisation de signature de la convention d'intervention de l'INRAP et de toute étude nécessaire (relevé topo,...) pour la zone 2AU SUD (Aux Tartres)**
- 4. Questions diverses**



1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 13 décembre 2022.

2. Choix de l'attributaire pour les études de sol de la zone UE (Combe à la Vaux)

La commune a récemment fait l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 448 et classée en zone UE au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette parcelle est située entre la rue des Epenottes et la rue de la Velle au Chêne, sa superficie est d'environ 1,9 ha. Elle est destinée à accueillir des équipements collectifs/municipaux (atelier communal et salle de sports).

Afin de pouvoir aménager le site et notamment implanter un premier bâtiment destiné à accueillir les ateliers municipaux, des études pré opérationnelles sont nécessaires.

La Commune a désigné le Grand Besançon pour l'assister dans ce projet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Afin de pouvoir réaliser les études de sol nécessaire au préalable, une consultation a été lancée.

Une seule entreprise a répondu, l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 11 200€ HT.

Les services de GBM qui ont analysé l'offre d'ECR ENVIRONNEMENT ont conclu à sa recevabilité et à sa pertinence technique et financière.

Après avoir examiné ces conclusions, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'accepter la proposition de la société ECR ENVIRONNEMENT, située à Roche les Beupré (25220), pour un montant de 11 200€ HT, soit € 13 440€ TTC**
- **De faire exécuter ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à régler la facture correspondante après réalisation des travaux en émettant un mandat sur le budget communal.**

2023 - 003

3. Autorisation de signature de la convention d'intervention de l'INRAP et de toute étude nécessaire (relevé topo,...) pour la zone 2AU SUD (Aux Tartres)



Projet d'aménagement de la zone 2AU SUD - Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive et autorisation du Maire à signer la convention

Le PLU approuvé par délibération du 20 février 2014, modifié le 15 mars 2015, le 08 mars 2016 et le 02 mars 2020, a ouvert à l'urbanisation la zone 2AU dite « Aux Tartres ».

Cette zone se situe dans le prolongement de la zone urbanisée des Epenottes - Champs Franois. Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Epenottes – Champs Franois, une route d'accès a été réalisée pour desservir cette zone. La zone « Aux Tartres » constitue un secteur permettant le développement urbain de la commune, en continuité de la zone bâtie.

Cette opération d'aménagement pourra prendre la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), permettant la maîtrise publique de l'aménagement, et de contrôler la cohérence de l'ensemble de l'opération, de diversifier l'offre d'habitat, de planifier l'aménagement du secteur appartenant à plusieurs propriétaires (la zone 2AU est soumise au droit de préemption urbain institué par délibération du 10 février 2015), d'assurer le financement optimal des équipements et réseaux nécessaires au fonctionnement de la zone

Cette opération d'aménagement devra permettre le développement harmonieux de ce quartier en connexion avec la trame urbaine, de créer des équipements publics et diversifier les usages du secteur. Ce développement devra être respectueux de l'environnement, axé sur le développement des énergies renouvelables.

Afin de pouvoir aménager le site et notamment implanter de nouveaux logements d'habitations, des études pré opérationnelles sont nécessaires.

Ces études comprennent la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive prescrit par la DRAC. Ce diagnostic sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

L'INRAP a fait parvenir à la commune une convention qui précise les modalités de réalisation du diagnostic. La durée de l'intervention est de cinq jours ouvrés, il sera réalisé fin janvier - début février 2023.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération unanime du Conseil Municipal approuvant les termes de la convention, Monsieur le Maire est autorisé à :

- **Signer la convention relative à la réalisation du diagnostic,**
- **Engager les crédits nécessaires à la réalisation de ce diagnostic,**
- **Et à engager les autres études nécessaires à la réalisation du projet.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel SALVADO



Le Maire,

Gabriel BAULIEU